

L'ensemble des membres de la circonscription se joint à moi pour souhaiter à tous, et tout particulièrement aux nouveaux directeurs et à ceux qui ont bien voulu accepter d'assurer l'intérim de direction, une excellente rentrée.

- Un nouveau collègue est nommé directeur de l'école élémentaire de Boisset et Gaujac, Denis Perdrier.

-Trois collègues déjà directeurs sur la circonscription prennent une nouvelle direction : José Puso à St Jean de Valérisclé ; Laurent Bonnefoy à Bessèges Petit Villard et Yannick Mathieu à Rousson élémentaire.

- Deux collègues assurent un intérim de direction : Isabelle Louys à Bessèges Cantonade élémentaire ainsi que Christelle Cabrit à Molières sur Cèze élémentaire.

#### Présentation de l'équipe de circonscription.

L'équipe pédagogique reste stable cette année.

Sophie PASQUALETTI est conseillère généraliste, Jean Michel VIVES conseiller pédagogique EPS.

Ils assureront le suivi des jeunes enseignants, PES, T1 et T2. Ils participent aux travaux de groupes départementaux. Ils sont à votre disposition pour tout ce qui concerne la pédagogie. N'hésitez pas à les solliciter.

Sophie Pasqualetti a plus particulièrement en charge les domaines suivants : l'école maternelle ; le français ; les mathématiques.

Jean Michel Vives assurera tout ce qui a trait à l'EPS, aux projets avec intervenants, les classes de découverte. Il aura en charge les dossiers des langues vivantes ainsi que des sciences.

Cyrille LUTGEN assure la mission d'ATICE pour les deux circonscriptions alésiennes. Trois objectifs prioritaires sont donnés pour cette année : poursuivre l'accompagnement des écoles qui ont bénéficié de la dotation « écoles numériques rurales » (ENR), aider à la mise en œuvre des espaces numériques de travail pour les écoles qui le souhaitent (ENT) et surtout contribuer au développement de l'usage pédagogique des TICE dans toutes les écoles.

Linda CHAZALON poursuit sa mission très appréciée de secrétaire titulaire. Je vous serais reconnaissante de bien relayer dans vos équipes ses directives concernant la gestion des absences et des congés.

Rappel de l'importance du rôle du directeur. Je remercie tous les directeurs pour la qualité des échanges instaurés avec l'équipe de circonscription. Votre appui est indispensable et très apprécié. Le rôle du directeur dans ses dimensions relationnelles avec les différents partenaires, d'organisateur et de coordinateur pédagogique est souligné par notre institution. Je souhaite travailler avec vous dans le dialogue et la confiance.

Permettez-moi de vous rappeler que des raisons de nécessité de service, il conviendra de prendre la décharge de direction par journée entière.

## SOMMAIRE

### MINISTERE :

Les orientations nationales et leur mise en œuvre.

### ACADEMIE :

Le projet académique 2012 -2016.

Le schéma académique de développement des langues.

### CIRCONSCRIPTION :

Le projet.

Le fonctionnement des écoles.

La dimension administrative

La dimension pédagogique

## LES ORIENTATIONS NATIONALES ET LEUR MISE EN OEUVRE

### ↳ Une rentrée placée sous le signe de la refonte de l'école de la République :

Le ministre de l'éducation nationale a présenté, en [Conseil des ministres du 29 août 2012](#), une [communication relative à la rentrée scolaire](#).

[Plus de douze millions d'élèves](#) font ou ont fait leur rentrée, accueillis par un [million de personnels enseignants](#), d'encadrement, d'éducation, administratifs et médico-sociaux dans près de [65 000 établissements scolaires](#).

Les orientations mises en œuvre à l'occasion de cette rentrée tiennent compte des [nouvelles priorités gouvernementales](#) : ouverture de classes de maternelles pour les enfants de moins de 3 ans et renforcement des équipes dans les écoles situées dans les zones défavorisées ; fin du dispositif d'exclusion précoce dès 14 ans du collège ; attention particulière à la réussite des élèves dans la voie professionnelle ; instauration de deux semaines complètes de vacances à la Toussaint ; aménagement des services permettant un suivi et un accompagnement renforcés des jeunes professeurs tout au long de l'année scolaire.

Le nombre de postes offerts aux concours enseignants 2013 est augmenté de plus de 40%, afin d'assurer le remplacement de tous les départs à la retraite : 22 100 postes seront ainsi offerts aux concours externes de la session 2013 (contre 15 700 en 2012). Dès 2013 et jusqu'en 2015, des "[emplois d'avenir professeur](#)" sont proposés à 6000 étudiants par an pour une durée de trois ans afin d'attirer davantage d'étudiants issus de milieux modestes vers les métiers de l'enseignement.

Enfin, le [dialogue avec l'ensemble des partenaires de l'école](#) a été renoué. La concertation nationale ouverte en juillet et qui se déroulera jusqu'en octobre débouchera sur un projet de loi qui sera soumis au conseil des ministres fin novembre.

↳ La [philosophie de l'école de demain](#) se dessine en quelques pages dans la lettre de rentrée adressée à tous les personnels de l'éducation nationale. Cf l'encart du BOEN n° 26 du 26 juin 2012.

Le ministre s'adresse à tous les personnels de l'éducation nationale en exprimant sa volonté de « [renouer la confiance](#) ». Il y exprime également son ambition [d'une école au service de la promotion de tous et de l'épanouissement de chacun](#).

Il y décline également les priorités de la rentrée en 18 points.

Le primaire est évoqué dans les points suivants :

Point 1 [L'école primaire](#) est notre [première priorité](#).

L'importance qui doit être accordée à l'école maternelle y est soulignée : l'école maternelle mérite de retrouver une attention particulière et spécifique pour que les élèves s'y inscrivent dans un parcours de la réussite.

Au niveau de l'école primaire, les moyens nouveaux alloués le seront à des fins de trouver les possibilités d'évolution des pratiques pédagogiques et des fonctionnements de chaque cycle.

L'acquisition des savoirs fondamentaux doit rester l'objectif intangible de l'école primaire. Chacun veillera à une progression cohérente et efficace des apprentissages. La pédagogie doit être attentive aux travaux de la recherche. Elle doit évoluer et favoriser l'épanouissement de l'élève, son activité, sa motivation et sa pleine implication dans les apprentissages. Le travail en équipe doit être encouragé.

Point 2 Une [refondation de l'évaluation tant du système éducatif que des acquis des élèves](#) est annoncée.

Point 3 Le [socle commun de connaissances et de compétences](#) est le [cadre de référence](#) de la scolarité obligatoire.

Chaque élève doit parvenir à la maîtrise du socle. Le socle commun, le livret personnel de compétences (LPC), les programmes scolaires feront l'objet de transformations d'ici la rentrée de 2013.

Point 7 [L'enseignement des langues étrangères](#) est un [enjeu fondamental](#).

Une meilleure continuité entre l'école et le collège est souhaitée. Cet enseignement doit bénéficier des possibilités pédagogiques offertes par les technologies numériques.

Point 8 Le [sport scolaire](#) est un élément de dynamisation et de cohésion des écoles. Il doit être valorisé et développé.

Point 9 Une mobilisation de moyens supplémentaires (AVS-i) pour la [scolarisation des élèves en situation de handicap](#) est annoncée.

Tous les AVS-i doivent recevoir une formation dès leur prise de fonction.

Point 11 [L'éducation prioritaire](#) connaîtra une nouvelle étape de son développement.

Point 14 Des [outils, contenus et services numériques](#) seront mis à disposition des écoles pour enrichir les pratiques et aider à répondre aux besoins des élèves. La formation des professeurs aux enjeux et aux usages pédagogiques du numérique sera développée. Une concertation sera engagée avec les collectivités locales pour accompagner le développement de l'e-éducation.

Point 16 [L'autorité](#) se construit grâce à des qualités morales et intellectuelles reconnues et sur l'exemplarité de celui qui détient cette autorité. Elle suppose que l'exigence de respect soit partagée par tous les élèves et par les membres de la communauté éducative : respect des élèves et de tous les personnels, respect des lois et respect du règlement intérieur de l'établissement.

Point 17 [La formation initiale et continue des maîtres](#) sera réformée.

Des [écoles supérieures du professorat et de l'éducation](#) seront créées. Elles permettront de développer une logique d'entrée progressive dans le métier d'enseignant et d'éducation par un parcours de professionnalisation. Tous les professeurs, quel que soit le niveau d'enseignement auquel ils se destinent, partageront un moment de formation commun dans ces écoles supérieures.

### [Quel fonctionnement pour l'année 2012 – 2013 ?](#)

L'année 2012–2013 est une [année de transition](#) pendant laquelle les dispositions antérieures continuent de s'appliquer pour chaque école tant que de nouvelles directives ministérielles ne sont pas énoncées : mise en œuvre des programmes de 2008, du socle commun de connaissances et de compétences, du LPC ; service des enseignants tel que défini dans le BOEN de (756 h00 devant élèves + 108h00 hors présence des élèves).

Le travail par [cycle](#) ainsi que [la progressivité des apprentissages](#) sont réaffirmés.

Une vaste [concertation](#) sera conduite à compter de la rentrée et jusque fin septembre. Elle conduira à un projet de loi qui sera présenté au Parlement à l'automne.

La concertation comprend quatre groupes de travail, qui traitent chacun d'un certain nombre de thématiques. Chaque groupe de travail a reçu au début de la concertation une lettre de mission comprenant un diagnostic de la situation sur la thématique mise en débat et les questions précises pour lesquelles il doit proposer des solutions.

[Groupe 1 : La réussite scolaire pour tous](#) Thèmes abordés : La priorité donnée à l'école primaire, La rénovation du collège, La redéfinition du socle commun, Le lycée de la réussite, La valorisation de l'enseignement professionnel, La prévention du décrochage scolaire, Le service public de l'orientation, Le renforcement de l'éducation artistique, culturelle et scientifique

[Groupe 2 : Les élèves au cœur de la refondation](#) Thèmes abordés : Des rythmes éducatifs adaptés, Une école attentive à la santé des élèves, Un accompagnement efficace pour les élèves en situation de handicap, Un climat scolaire apaisé dans les écoles et les établissements, La vie scolaire et l'éducation à la citoyenneté

[Groupe 3 : Un système éducatif juste et efficace](#) Thèmes abordés : Une grande ambition pour le numérique, Une École plus juste pour tous les territoires, Une gouvernance renouvelée, L'évaluation de l'École repensée, Les parents, partenaires de l'École

[Groupe 4 : Des personnels formés et reconnus](#) Thèmes abordés : Une vraie formation initiale et continue, Des missions redéfinies pour des personnels reconnus, Une nouvelle évaluation des personnels

Un certain nombre de manifestations sont prévues au niveau académique et départemental. Toute personne intéressée par les questions éducatives pourra participer au débat via le site du ministère <http://www.refondonslecole.gouv.fr/> .

### [Les nouveaux textes du bulletin officiel :](#)

**BOEN n° 24 du 14 juin 2012 :** [Élections des représentants de parents d'élèves aux conseils des écoles](#) et aux conseils d'administration - année scolaire 2012-2013

**BOEN n° 26 du 26 juin 2012 :** [Lettre à tous les personnels de l'éducation nationale](#)

**BOEN n° 27 du 05 juillet 2012** : Enseignants stagiaires des premiers (PES) et second degrés et personnels d'éducation stagiaires  
Dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation - année scolaire 2012-2013

**BOEN n° 30 du 23 août 2012** : Rentrée scolaire : information des parents.

**BOEN n° 30 du 23 août 2012** : Actions éducatives : programme prévisionnel.

**BOEN n° 31 du 30 août 2012** : Elèves handicapés : aide individuelle et aide mutualisée

## - L'ACADEMIE -

 **Le nouveau projet académique 2013-2016** est rédigé ; il est en cours d'impression.  
Il sera publié dans le mois qui vient ; chaque école sera destinataire d'un exemplaire.

Ce nouveau projet académique s'articule autour de quatre axes majeurs :

Axe 1 : Améliorer les parcours des élèves dans l'école du socle et développer les poursuites d'étude.

Axe 2 : Réduire les écarts de performance scolaire entre les territoires et ou les publics.

Axe 3 : Conforter le rôle pilote de l'académie de Montpellier pour les langues vivantes et le numérique.

Axe 4 : Des ressources humaines et un pilotage académique au service des élèves.

### **Le schéma académique de développement des langues**

Ce schéma de développement est conduit depuis deux ans sous l'impulsion du recteur monsieur Philip. Il vise le développement du plurilinguisme dès l'école primaire.

L'objectif est de conduire l'élève au niveau **B1/B2 en anglais et dans une autre langue** au terme du cursus scolaire à l'issue de la terminale.

#### **Mise en œuvre dans le premier degré :**

Eu égard à l'objectif de **promotion du plurilinguisme**, il s'agit à ce niveau d'enseignement, autant que faire se peut, d'ouvrir l'esprit des jeunes élèves à la diversité linguistique et culturelle en faisant en sorte qu'ils ne soient pas confrontés uniquement à l'anglais.

Le **volume horaire annuel de 54 heures** (BO hors série n°3 du 19 juin 2008), qui peut être complété par un recours aux langues dans tous les enseignements, sera réparti aussi équitablement que possible entre les deux langues. On gardera à l'esprit qu'à ce niveau, la fréquence du recours aux langues étrangères est aussi déterminante que le volume horaire : 6 fois 15 minutes, soit 3 fois 15 minutes dans chaque langue, valent mieux que 2 séances de 45 minutes.

Ce type de cursus bi-langues sera prioritairement mis en place dans les écoles où des enseignants sont en mesure de dispenser un enseignement de langue autre que l'anglais. A cette fin, les enseignants volontaires pourront accéder aux formations de perfectionnement linguistique mises en place pour leurs collègues du second degré désireux d'enseigner leur discipline en langue étrangère.

Pour ce qui concerne la circonscription, un dispositif bilangue anglais/espagnol est mis en place cette année en classe de sixième au collège de Salindres.

## LA CIRCONSCRIPTION

Le territoire est essentiellement rural ; il s'organise autour de deux entités, un secteur proche d'Alès autour d'Anduze et un secteur plus cévenol et plus rural s'étendant de la périphérie d'Alès jusqu'à la frontière de la Lozère et de l'Ardèche.

La circonscription comprend **54 écoles publiques** très diverses allant de la classe unique à des écoles comportant jusqu'à 9 classes. Les structures pédagogiques sont variées et l'on peut dénombrer 3 classes uniques, 5 RPI (13 écoles au total), 15 écoles primaires, 12 écoles élémentaires, 11 écoles maternelles.

## LA CIRCONSCRIPTION - SON PROJET

L'équipe de circonscription s'était engagée autour de trois objectifs

- Fédérer les écoles en développant les échanges, la mise en lien de ressources notamment par l'usage de la messagerie et d'internet.
- Améliorer les liaisons interdegrés entre la maternelle et l'élémentaire, entre le premier et le second degré et plus généralement entre les cycles.
- Garantir l'égalité des chances en aidant de manière spécifique les élèves en difficulté.

Le **bilan est largement positif** et des **avancées significatives** sont constatées sur le terrain. Je tiens à saluer l'engagement qui a été le vôtre.

**Trois priorités** sont énoncées pour cette année :

- Consolider la mise **en œuvre des PPRE passerelles** entre le cycle 2 et le cycle 3 ; entre le CM2 et la sixième.
- Développer la **mutualisation de ressources** auprès des écoles.
- **Développer l'innovation** en accompagnant les écoles désireuses de s'engager dans une dimension de « **recherche action** », en donnant encore davantage de suivi dans les animations pédagogiques.

## LE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

### Dimension administrative

#### 1. Obligation de service des enseignants du premier degré.

Le service des enseignants du premier degré s'organise en **864h00 annuelles d'enseignement** à tous les élèves (24 h00 sur 36 semaines) et en **108h00 annuelles de service** sous la responsabilité de l'IEN. Les modalités de mise en œuvre ont été largement détaillées dans le BOEN n° 25 du 24 juin 2010.

Les **108h00** de service se répartissent de la manière suivante :

- **60h00** sont consacrées à **l'aide personnalisée** ou à des groupes de travail restreints, notamment en maternelle, auprès des élèves rencontrant des difficultés dans leurs

apprentissages et au temps d'organisation proportionné correspondant. Le temps d'organisation permet d'identifier les élèves en difficultés et de prévoir les modalités de cette aide. Monsieur le directeur académique souhaite que ce temps d'organisation n'excède pas 6h00 et que 54h00 soient consacrées auprès des élèves.

*Le directeur définit, en concertation avec l'équipe une modalité d'organisation sur l'école qu'il fait parvenir à l'IEN pour information et validation.*

*Les préconisations ministérielles recommandent de laisser une pause méridienne d'au moins 90 mn dans le premier degré. Cf. la lettre à tous les personnels.*

- **24 h00** sont consacrées aux **travaux en équipe** :

- Conseils des maîtres de cycle : **12h00**

- Conseils de maîtres : **6h00**

- Relation avec les familles et mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation  
PPS : **6h00**

- **18h00** sont consacrées à l'**animation** et à la **formation pédagogique**.

Remarque : *une durée allant jusqu'à 6 heures pourra être déduite du temps des animations pédagogiques et/ou des concertations pour la formation syndicale,*

- **6h00** sont destinées à la participation aux **conseils d'école** obligatoires.

Le conseil d'école est réuni une fois par trimestre (2h00). Les comptes rendus des conseils d'école sont consignés dans un registre ; une copie est envoyée à l'IEN ainsi qu'au maire de la commune.

*Le tableau prévisionnel des dates et des heures des conseils de maître des conseils de cycle et des conseils d'école est adressé par le directeur de l'école à l'IEN. Celui-ci est tenu informé des modifications éventuelles en cours d'année.*

*Le relevé de conclusions des réunions est consigné dans un registre*

*Chaque enseignant établira un tableau de service des 108 heures. Un exemplaire sera conservé dans l'école de manière à pouvoir être consulté par l'IEN. Le directeur rappellera aux enseignants remplaçants les modalités d'organisation de l'aide personnalisée.*

*Rappel sur les thèmes incontournables du conseil d'école : la présentation et le vote du règlement de l'école ; l'avancé du projet d'école, la mise en œuvre de l'aide personnalisée, les évaluations, la mise en place du livret personnel de compétences (LPC) ; l'organisation des stages de remise à niveau, le bilan annuel de l'absentéisme.*

#### **Service des directeurs :**

Les directeurs contribuent à l'organisation et à la coordination au sein de leur école des 60h00 d'aide personnalisée.

Ils bénéficient d'un **allègement** sur le service des 60h00 :

- directeurs ne bénéficiant pas de décharge d'enseignement :

Allègement de service de 5h00 pour les classes uniques et les écoles de RPI à une classe

Allègement de service de 10h00 de service pour les directeurs de deux à trois classes et pour les directeurs responsables de RPI.

- directeurs bénéficiant d'un quart de décharge d'enseignement :

Allègement de service de 20h00.

#### **Service des enseignants remplaçants :**

Les titulaires remplaçants ont les mêmes obligations de service que les autres enseignants du premier degré : 24 heures hebdomadaires d'enseignement et 108 heures annuelles globalisées. Ces dernières sont utilisées en fonction des projets des écoles où s'effectuent les remplacements.

Un décompte régulier sous le contrôle de l'IEN permettra de s'assurer de la réalisation des 108 heures annuelles.

### **Service des enseignants effectuant des compléments de temps partiel et postes fractionnés :**

Le service d'un enseignant exerçant à l'année dans plusieurs écoles doit comporter le même temps d'enseignement devant élève que celui de tout autre enseignant à temps complet ainsi que les 108 heures de service complémentaire se déclinant dans les quatre composantes rappelées ci-dessus.

L'enseignant effectue ainsi, dans le cadre de son service, le nombre d'heures d'aide personnalisée aux élèves correspondant aux quotités de temps partiel qu'il assure. Par exemple, s'il assure son service en complément de deux enseignants à mi-temps, il effectuera deux fois trente heures d'aide personnalisée aux élèves rencontrant des difficultés. L'utilisation des quarante-huit autres heures de service hors enseignement est organisée par les directeurs d'école concernés en liaison avec les intéressés. Cette organisation doit recueillir l'accord de l'IEN.

### **Service des enseignants de CLIS**

Le temps consacré par les maîtres des CLIS à la concertation, aux travaux en équipe pédagogique, aux relations avec les parents ou aux participations aux conseils d'écoles est fixé à 108 heures annuelles, soit une moyenne de 3 heures hebdomadaires.

De ce fait, l'enseignant de CLIS est dispensé d'aide personnalisée.

## **2. Constat d'effectifs de rentrée :**

Pour les modalités pratiques, on se reportera à la Circulaire IA du 23 août 2012.

La consigne stricte du directeur académique donnée aux directeurs cette année est de n'adresser aucun constat à la direction des services départementaux (DSDEN) (sous quelque forme que ce soit), l'utilisation de l'application BE1D étant la norme. La période de validation des effectifs s'étendra du **24 au 27 septembre 2012** délai de rigueur.

Les quelques directeurs qui seraient dans l'impossibilité de saisir leurs effectifs dans BE1D devront m'adresser leur constat au plus tard pour le 27 septembre 2012.

### **Suivi des effectifs :**

Le **directeur procède aux admissions et aux radiations**. Il informe l'IEN chaque fois que des variations d'effectifs surviennent en cours d'année.

## **3. Charte d'usage des TICE :**

L'usage du numérique à l'école se développe ; l'ampleur de l'utilisation des TICE présente toutefois un risque d'usages déviants qu'il convient de ne pas négliger. Il me semble important que les élèves prennent conscience des règles de fonctionnement à appliquer. Aussi je serai attentive à ce que **chaque école** mette en évidence une **charte d'usage** des TICE dont l'intérêt dans sa dimension d'éducation à la citoyenneté des élèves n'est plus à démontrer.

Il existe des modèles de charte disponibles sur internet.

#### **4. Registre d'appel.**

Il s'agit d'un document à caractère réglementaire à renseigner **au stylo dès le début des cours**, y compris en maternelle. Il conviendra de procéder au calcul du **taux de présence** à l'issue de **chaque mois**. Pour le calcul des pourcentages en maternelle, ne pas hésiter à solliciter l'IEN si nécessaire.

#### **5. Lutte contre l'absentéisme**

L'importance accordée à cette question est réaffirmée dans les textes.

Chaque enseignant rappellera aux familles l'importance de l'assiduité scolaire, y compris en maternelle. Le règlement scolaire indiquera les modalités de contrôle de l'assiduité.

Le directeur transmettra un **signalement à la direction des services départementaux (DSDEN)** lorsque **quatre demi-journées d'absences non justifiées** (consécutives ou non) ont été constatées dans une **période d'un mois**, à l'aide des documents produits à cet effet. Pour cela on se reportera à la circulaire IA et à la fiche de signalement.

↳ BOEN n° 5 du 3 février 2011

↳ Circulaire IA relative à l'assiduité scolaire

↳ Fiche signalement IA relative à l'absentéisme scolaire abusif

Le conseil d'école présente une fois par an un **rapport d'information sur l'absentéisme scolaire dans l'école**.

#### **6. Dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation des enseignants stagiaires (PES)**

Le département du Gard accueille cette année **61 PES**. Ils ont été nommés sur des postes à titre provisoire. Plusieurs PES ont été affectés sur la circonscription d'Alès 2. Je rappelle qu'il conviendra d'éviter de leur attribuer les classes les plus délicates comme le CP par exemple.

Ceux qui désirent en savoir plus sur le cadre réglementaire national et sa déclinaison départementale sont invités à consulter le BOEN n° 27 du 5 juillet 2012.

Les PES bénéficieront d'un accompagnement de la part de différents formateurs : conseillers pédagogiques, professeurs des écoles maîtres formateurs, formateurs de l'IUFM. Ils suivront également des stages filés (une journée par semaine pendant la première période scolaire) ainsi que des stages regroupés sur plusieurs jours. Leur remplacement sera assuré par des remplaçants BD. Le dispositif d'accompagnement de ces professeurs stagiaires conçu au niveau du département vise à optimiser leur entrée dans le métier. Je remercie les directeurs qui ont des stagiaires dans leur école de veiller à ce que les choses se déroulent le mieux possible et par avance je les en remercie.

#### **7. Master MEF dans le cadre d'une valorisation des acquis VAE.**

L'IUFM de l'académie de Montpellier offre la possibilité d'obtenir le master professionnel aux professeurs des écoles titulaire du CRPE et détenteur d'une licence.

Cf la plaquette d'information diffusée aux écoles par courriel le 20 mars 2012.

Préinscription obligatoire sur le site de l'IUFM : [www.montpellier.iufm.fr](http://www.montpellier.iufm.fr)

#### **8. La scolarisation des élèves handicapés :**

L'accueil des élèves porteurs de handicap est une réalité dans les écoles. Elle nécessite des aménagements spécifiques ainsi que l'instruction de dossiers parfois complexes. On n'hésitera pas à solliciter **l'enseignant référent ASH** du secteur. La carte des référents est départementale. Le maillage des référents est donc indépendant des circonscriptions.

Trois enseignants référents interviennent sur la circonscription d'Alès 2 :

Isabelle Bousquet : pour les écoles rattachées au collège d'Anduze. Contact : [isabelle.bousquet@ac-montpellier.fr](mailto:isabelle.bousquet@ac-montpellier.fr)

Michel Marc pour les écoles rattachées aux collèges de Bessèges, de Génolhac, de La Grand Combe, du Martinet et de St-Ambroix. Contact : [michel.marc1@ac-montpellier.fr](mailto:michel.marc1@ac-montpellier.fr)

Hervé Soulier pour les écoles rattachées au collège de Salindres. Contact : [herve.soulier@ac-montpellier.fr](mailto:herve.soulier@ac-montpellier.fr)

Les documents à connaître sont les suivants :

↳ La note de synthèse de Michel MARC, enseignant référent ASH ; elle précise dans les points importants à respecter.

↳ Les textes de références : la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées n°2005-102 du 11 février 2005, le BOEN n° 32 du 7 septembre 2006 relative à la mise en œuvre et suivi du PPS, la circulaire IA du 24 avril 2008.

↳ Les documents à utiliser : ils sont disponibles sur le [site de la circonscription](#).

Précision concernant les CLIS :

C'est la MDPH qui informe la famille de la décision d'orientation en CLIS. Le directeur d'école pourra procéder à l'[admission](#) d'un élève [en CLIS](#) dès lors qu'il aura reçu une [notification](#) de la part de L'IEN.

#### **9. Réseau d'aide aux élèves en difficulté : Rased :**

↳ BOEN n° 31 du 27 août 2009 : Fonctions des personnels spécialisés des Rased dans le traitement de la difficulté scolaire à l'école primaire.

La composition du Rased a subi d'importants changements.

Psychologues scolaires :

Deux postes sont pourvus : Salindres et La Grand Combe.

Deux postes restent vacants pour l'instant : St-Ambroix et Les Mages. Un appel à candidature est lancé par l'IEN-ASH. L'affectation d'un enseignant sur ce type de poste nécessite la possession d'un diplôme universitaire en psychologie de niveau master 2 ou d'un DESS.

Maîtres E :

Deux postes sont maintenus en RRS : Victor Hugo et Anatole France

Maître G :

Un poste est maintenu en RRS : Anatole France

Des modalités de fonctionnement seront définies en concertation avec les enseignants spécialisés en recherchant la meilleure efficacité possible et en ayant une attention toute particulière pour la prise en charge des élèves les plus en difficulté. Une note précisera prochainement le fonctionnement sur la circonscription.

#### **10. Elections des représentants de parents d'élèves.**

Elles se dérouleront le vendredi 12 d'octobre 2012. [Chaque parent est électeur et éligible](#)

Les modalités de mise en œuvre sont précisées dans le BOEN n° 24 du 30 juin 2010 dont je vous recommande une lecture attentive.

On se reportera également à la [note de service du directeur académique](#) (à paraître) accompagnée de documents annexes.

Le premier conseil d'école sera programmé dans les quinze jours ouvrés suivant la date des élections. Les personnes concernées, dont l'IEN, recevront une invitation ou convocation au moins une semaine avant la date de la réunion. Vous veillerez à préciser la date butoir pour la réception des questions diverses en rappelant qu'une question diverse ne pourra être examinée si elle n'a pas été communiquée au directeur dans les délais impartis.

Je vous recommande la lecture de la circulaire relative à l'information des parents publié au BOEN n° 30 du 23 août.

On veillera à communiquer à chaque famille l'adresse internet de la page qui leur est dédiée.  
<http://www.education.gouv.fr/cid61086/l-essentiel-pour-preparer-la-rentree-scolaire.html>

### **11. Révision des PPMS**

Il s'agit toujours d'une question sensible dans le département du Gard compte tenu des aléas de la météo et des épisodes cévenols aux effets parfois imprévisibles.

On se reportera à la circulaire DSDEN du 27 août 2012 relative à la conduite à tenir en cas de vigilance météo orange.

Chaque directeur fera parvenir au conseiller pédagogique EPS [Jean-Michel.Vives@ac-montpellier.fr](mailto:Jean-Michel.Vives@ac-montpellier.fr) la mise à jour du PPMS pour le 1<sup>er</sup> octobre 2012 au plus tard.

### **12. Mise en œuvre de partenariats, de projets avec intervenants extérieurs**

#### **Principes généraux :**

Le recours à des intervenants extérieurs répond au souci de l'école de donner le meilleur à nos élèves dans le cadre d'une ouverture maîtrisée vers l'extérieur. Le choix des partenariats se fera en recherchant une harmonisation au sein de l'équipe et en anticipant les projets si possible en fin d'année, au plus tard lors des réunions de pré-rentree. La cohérence avec les programmes, le socle commun ainsi que le lien avec les objectifs du projet d'école seront mis en évidence.

Le recours à un intervenant extérieur est soumis à des règles aussi bien lors de sa venue dans une classe que lors de sorties. Toute intervention mérite la rédaction d'un projet. C'est le directeur qui est le garant des bonnes pratiques.

Quels sont les **projets nécessitant** une **validation du projet pédagogique par l'IEN** et d'un agrément ?

Les **projets artistiques**, en **EPS** ainsi que les **classes de découverte** entrent dans ce cas.

C'est le directeur qui fait parvenir à la circonscription les projets de classes de découvertes ainsi que projets avec intervenant extérieurs pour le 24 octobre 2010 en veillant à respecter les délais impartis : 15 jours pour les intervenants ; 4 ou 8 semaines pour les classes de découverte.

#### **Pour ce qui concerne les intervenants extérieurs :**

On se reportera aux documents suivants :

↳ Circulaire IA du 25 août 2009 : mise en œuvre des projets en EPS et dans les pratiques artistiques nécessitant le recours à un intervenant extérieur.

↳ Fiche DASEN : participation d'intervenants extérieurs en EPS et dans les pratiques artistiques à l'école publique.

Le recours à des intervenants extérieurs en art et en EPS ne se justifie pas au cycle I sauf à titre exceptionnel en fonction de certains projets. Dans ce cas, on sollicitera l'IEN avant le montage du projet.

Le démarrage des activités ne peut se faire qu'après réception de la fiche navette « validation d'un projet nécessitant le recours à des intervenants extérieurs » visé par l'IEN.

On veillera à la qualité de la rédaction du projet pédagogique. Celui-ci devra définir les objectifs, le calendrier des séances, les modalités d'évaluation en lien avec les apprentissages visés. On s'efforcera de faire apparaître clairement l'articulation entre les objectifs du projet et le rôle de l'intervenant. Le projet pédagogique est visé par le directeur puis validé par l'IEN. Il est inclus dans le projet d'école par la rédaction d'une fiche action accompagnée de la fiche navette.

Le recours à des intervenants dans le domaine des arts et des activités sportives nécessite la [demande préalable d'agrément](#) auprès des [services de la DSDEN](#).

- **Pour les arts** l'attestation de compétence délivrée par la DRAC doit être présentée.

- **Pour l'EPS** : le BE reste obligatoire pour toute intervention au cycle 3 et pour les activités spécifiques.

Lorsque l'on a recours à des [parents volontaires](#) pour [encadrer des ateliers](#) lors des [rencontres sportives](#), un agrément est requis. Cf. le document départemental à envoyer à la circonscription au moins quinze jours avant la sortie.

La passation d'un test est nécessaire pour les activités de natation, de VTC, de VTT.

[Pour ce qui concerne les classes de découverte, les sorties scolaires avec nuitées :](#)

On consultera les documents suivants :

↳ Circulaire MEN du 27 juillet 2009 : voyages et sorties scolaires : recommandations.

↳ Documents de la circonscription

Le directeur veillera à la qualité du projet pédagogique, le caractère raisonnable du coût pour les familles et à l'intérêt du séjour en regard des programmes. La participation de tous les élèves doit être recherchée. Dans le cas contraire, on proposera la rédaction d'un programme de travail personnalisé dans une classe d'accueil au sein de l'école pour les élèves qui ne participeraient pas à la classe de découverte.

Délais à respecter : 4 semaines pour les séjours dans le département, 8 hors département et 10 dans le département.

### **13. Calendrier scolaire**

Il est national, avec une déclinaison départementale, cf. le BOEN n° 28 du 12 juillet 2012. ainsi que la circulaire du DASEN du 11 juillet 2012.

A noter [deux mercredis de récupération](#) : le **3 avril 2013** et le **22 mai 2013**.

### **14. Inspections :**

Elles se dérouleront cette année selon les modalités habituelles mais avec toujours si possible une observation dans le domaine des mathématiques. Une note de service précisera mes attentes. Tous les enseignants T2 seront inspectés avant les vacances de Noël. Ils bénéficieront d'une visite préalable d'un conseiller pédagogique.

## **Dimension pédagogique**

### **1. Le projet d'école :**

Les nouveaux projets d'école 2012-2016 ont fait l'objet d'une rédaction l'année dernière. Leur mise en œuvre est effective dès cette année.

Chaque directeur a toute l'attitude pour rédiger un avenant lorsque la situation de l'école le nécessite, notamment en cas de changement dans la composition de l'équipe.

### **2. Mise en œuvre des programmes de 2008 :**

Ces programmes restent en vigueur.

Je souhaite que les [progressions](#) [des apprentissages](#) ainsi qu'un emploi du temps conforme aux horaires des programmes soient affichés dans chaque classe.

On veillera à établir un emploi du temps unique et un cahier journal commun lorsque plusieurs enseignants interviennent dans une même classe (temps partiel, décharge de direction).

↪ Encart au BO n° 32 du 28 août 2008 : organisation de l'enseignement de l'histoire des arts

↪ BO HS n° 3 du 19 juin 2008 : horaires et programmes de l'enseignement primaire

↪ BO HS n° 30 du 30 août 2007 : Programmes de langues étrangères pour l'école primaire  
Mise en œuvre du cadre européen commun de référence pour les langues CECRL.

↪ BOEN HS n° 9 du 27 septembre 2007 : Programmes de l'enseignement de langues régionales pour l'école primaire : Mise en œuvre du cadre européen commun de référence pour les langues ; Annexe occitan

#### **Pour ce qui concerne la **maternelle** :**

La mise en œuvre de programmations et de progressions reste essentielle tout en conservant une certaine souplesse en référence à la spécificité de chaque école. Les équipes sont encouragées à recourir aux diverses évaluations du MEN en fonction du projet d'école, du contexte et à promouvoir une évaluation formative.

Je rappelle que la durée de l'enseignement est de 3h00 par demi journée et que le temps de récréation est de 20 à 30 mn par demi journée.

Les élèves de moins de trois ans (deux ans révolus et conditions de propreté) seront accueillis en RRS ainsi que dans toutes les écoles dès lors que les capacités d'accueil le permettront.

On veillera à ce que les ATSEM soient clairement informées des exigences notamment dans leur communication langagière vis-à-vis de jeunes enfants.

Il n'est pas souhaitable que des élèves de maternelle effectuent leur rentrée après janvier, excepté dans le cas d'un déménagement. Il est en effet indispensable pour chaque enfant de disposer d'un temps égal à au moins six mois de scolarité effective.

Le dernier rapport de l'inspection générale datant d'octobre 2011 souligne l'importance de la maternelle, premier maillon du système scolaire dont l'objectif est de lutter contre les inégalités, de prévenir dès le plus jeune âge l'illettrisme et l'innombrisme. Le langage est au cœur des apprentissages ; il occupe une place centrale.

#### **Précision pour les **LVE** :**

Le directeur enverra la [fiche d'état des lieux de l'école](#) pour le **21 septembre**.

Les enseignants de maternelle volontaires pour une initiation en maternelle sont encouragés dans leur démarche. On veillera à privilégier l'oral ainsi que la dimension ludique.

### **3. Mise en œuvre du LPC**

Le LPC devrait faire l'objet de modifications. La version de l'an passé reste en vigueur pour l'instant.

Pour ce qui concerne les enjeux de livret personnel de compétences on pourra toujours se reporter au BOEN n° 27 du 8 juillet 2010

Pour une information complète sur la manière de renseigner le livret, on pourra consulter le site eduscol <http://eduscol.education.fr/cid52824/diaporamas.html>

#### 4. L'aide aux élèves

Notre école de la République accueille tous les élèves. Elle leur dispense un enseignement lié aux programmes nationaux ainsi qu'une aide liée à leurs besoins spécifiques.

Les besoins des élèves peuvent être de différente nature et les réponses données très diverses.

Chaque directeur veillera à établir et à archiver un [dossier personnel de suivi](#), qui permettra de garder la mémoire des actions conduites et de donner une cohérence si les interventions sont multiples.

Les élèves à besoins éducatifs particuliers : on considère ainsi :

Les enfants nouvellement arrivés en France ([ENA](#)) et [les enfants du voyage](#). Le centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage CASNAV propose des ressources spécifiques. <http://pedagogie.ac-montpellier.fr/casnav/>

Les [enfants malades](#) ou accidentés. Ils peuvent bénéficier d'une assistance pédagogique à domicile gratuite pour les familles dispensé sous certaines conditions par le SAPAD. Contact 04 66 36 31 63

Les élèves intellectuellement précoces ([EIP](#)). Un groupe de pilotage départemental propose un accompagnement et des ressources spécifiques. Cf. le site d'Alès 2 qui présente des liens vers ces ressources.

Les élèves relevant de l'adaptation scolaire : ce sont des élèves qui relèvent de l'orientation Egpa. Une procédure spécifique est mise en place dès la classe de CM1. On se reportera aux documents figurant sur le site et l'on n'hésitera pas à solliciter le psychologue scolaire ou le référent ASH.

Les élèves porteurs de [troubles de type dys](#) : dyslexie, dyspraxie, dyscalculie, dysorthographe, etc... Ces élèves nécessitent un repérage et un accompagnement spécifique.

Les élèves porteurs de [handicap](#) : ce sont des élèves dont le handicap est défini par la MDPH. Un projet personnel de scolarisation PPS précise dans quelles conditions peut s'effectuer la scolarisation de ces élèves, en milieu ordinaire ou en établissement spécialisé. Les élèves handicapés scolarisés en milieu ordinaire peuvent bénéficier sous certaines conditions de l'intervention du service départemental d'aide pédagogique à la scolarisation des élèves en situation de handicap, SD APSH. Contact : [pascal.blaze@ac-montpellier.fr](mailto:pascal.blaze@ac-montpellier.fr)

Les élèves en [difficulté scolaire](#) : ces élèves sont repérés au sein de la classe. La difficulté peut être de nature passagère ou plus durable. On pourra recourir à la différenciation pédagogique, à l'aide personnalisée, aux stages de remise à niveau, à l'aide spécialisée sous certaines conditions.

#### 5. Mise à disposition de ressources numériques.

Le site internet a fait l'objet d'une complète restructuration, suite à la demande de monsieur le Recteur. Les informations disponibles concernent un public élargi à l'ensemble des partenaires du système éducatif. Les sites des circonscriptions seront bâtis sur le même modèle et ils ne comprendront que des informations « tout public ».

Les ressources pédagogiques destinées aux professionnels de l'éducation ne seront plus accessibles via le portail de la direction académique.

Un système de téléchargement de document via une entrée thématique sera bientôt disponible.

En attendant que ce système soit opérationnel, nous continuerons d'utiliser le site de la circonscription pour y déposer des documents. Cet espace reste toutefois limité dans sa capacité. Aussi, nous utiliserons en complément une plate forme pour les fichiers plus volumineux qui seront téléchargeables mais pour une durée limitée de 15 jours seulement. Nous avons déjà utilisé ce système pour mettre à votre disposition les documents relatifs au patrimoine ainsi que les PPRE passerelle. N'hésitez pas à solliciter les conseillers en cas de besoin.

## **6. La formation professionnelle :**

### **Inscription en ligne aux animations pédagogiques :**

Comme l'année passée, l'inscription aux animations pédagogiques s'effectuera en ligne grâce à une application départementale qui sera active sur une période déterminée.

Les enseignants sélectionneront et saisiront toutes les animations pédagogiques, y compris celles qui auront déjà été effectuées durant le mois de septembre.

Ce système permet également de s'inscrire aux journées départementales ou colloques : le nombre de places étant défini pour l'ensemble du département, il est nécessaire de procéder à l'inscription le plus tôt possible, dès l'ouverture du serveur, si vous souhaitez y participer.

#### **Ouverture du serveur.**

- Ouverture en consultation du 7 au 22 septembre.

- Ouverture de l'application entre le 12 et le 23 septembre

J'insiste sur le fait qu'aucune inscription aux animations pédagogiques ne pourra être effectuée après le 23 septembre. Le respect des délais facilite grandement le travail des conseillers pédagogiques. Aussi, je vous remercie de bien vouloir respecter cette procédure.

#### **Les stages départementaux : (cf le courriel envoyé le 30 août aux écoles).**

Le plan académique de formation continue volet départemental 1er degré pour l'année en cours est consultable sur le **site de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Gard** DSDEN et sur **le portail internet Gaia**.

Pour accéder au portail GAIA (cf notice jointe), il est indispensable que chacun se connecte avec ses identifiants de messagerie avec le lien suivant : <http://si2d.ac-montpellier.fr/>

Les **inscriptions individuelles** se feront **uniquement sur ce site jusqu'au samedi 22 septembre 2012**.

La clôture des inscriptions pour les préparations aux concours qui démarrent très tôt dans l'année scolaire est fixée au **mardi 6 septembre 2010**.

**Attention**, la clôture des inscriptions pour les préparations aux concours est fixée **au 6 septembre 2012**. Ces formations démarrent très tôt dans l'année scolaire.

Il faut impérativement s'inscrire aux stages académiques ou départementaux par le serveur "gaia départemental". Toutes les inscriptions effectuées directement sur le serveur "gaia académique" sans passer par le serveur "gaia départemental " seront automatiquement annulées par la DAFPEN.

### **Les stages de circonscription :**

Compte tenu de la mobilisation des remplaçants BD pour la formation des enseignants stagiaires ainsi que pour les formations statutaires, aucun stage de circonscription ne pourra être programmé cette année.

### **7. Les projets spécifiques**

Plusieurs projets d'initiative nationale, départementale ou de circonscription sont proposés aux écoles cette année. Ils feront l'objet d'information, d'accompagnement par les conseillers pédagogiques. Ils seront éventuellement finalisés par des temps forts, des mutualisations. J'encourage les équipes à participer à ce type de projet dont le but est de développer une autre approche des savoirs.

Liste des projets pour cette année :

Projets	Public, remarques éventuelles
<b>Alès y danse</b>	Tout public sous réserve de participer à l'animation pédagogique et d'assister avec sa classe au spectacle retenu par les formateurs.
<b>Défi scientifique</b>	Tout cycle
<b>Défi mathématique</b>	Cycle 2 et cycle 3
<b>Eurekales</b>	Public variable selon les thématiques (transport gratuit uniquement pour les écoles du grand Alès)
<b>Un toit une œuvre</b>	Concerne les écoles de la communauté de Vivre en Cévennes
<b>Un livre pour l'été</b>	S'adresse à l'ensemble des élèves de CM2

*Bonne rentrée à tous.*

L'inspectrice de l'éducation nationale

Marie-Christine KAYSEN